



Probleme heure suppl +divers

Par **Vivien1991**, le **11/12/2014** à **12:28**

Bonjour je me présente je m'appelle Vivien

Mon problème et le suivent:

je Vien de quitter mon entreprise par le bais d'une rupture conventionnelle durant mes deux année et demi au sein de l'entreprise j'ai effectuer des "heure suppl." qui allais dans un compteur pour les rattraper ensuite, un compteur qui pouvait parfois monter a plus de 300heures supplémentaire.il y a quelque temps mon ancien employeur ma dit que je "trichai sur mes heure" car des collègues qui travaillais avec moi sur les mêmes chantier ne notai pas le même nombres d'heure(alors que étant le seul vrais salarié de mon entreprise (les autres était en intérim ,auto entrepreneur ou même au "Black")parfois je travaillais plus tard ou je ne m'arrêtais pas le midi ou parfois j'allais sur plusieurs chantier donc forcément je n'avais pas le même compte en fin de journée.(mes heures travailler son toute noter dans des livret ainsi que dans des feuille d'heure que j'envoyais régulièrement a mon patron)vue que je trichais il a décider de supprimer 50 heures de mon compteur pour que celui ci a ce moment la retombe a 0 et ne rien me devoir pour signer ma rupture conventionnelle! donc déjà es que je peut me retourner contre lui pour cela? sachant que dans mon contrat il est stipuler 35h hebdomadaire.

Ensuite pour la rupture conventionnelle c'était son idée il voulais que je me mette auto-entrepreneur et je travaillerais pour lui en sous traitance mais il y a peut de temps il a retourner ca veste et en gros ma dit daller voir ailleurs.

Également aujourd'hui il me dit que j'ai volé un appareil chez un client un télémètre laser, bref je n'ai jamais rien voler j'ai juste acheter au marcher au puce le même 6mois plus tard le vole supposer appareil qui d'ailleurs a rendu l'âme au bout de même pas un mois!

bon outre ses problème j'avais une petite question mon employeur m'envoyais en déplacement pour 3h de travail a 7h de route de chez moi donc allez retour dans la même journée c a dire 17h d'affiler mon patron me disais qu'il ne faut compter que 1 seul des trajet aller retour es vrais? Car sinon ca me ferait 9h de travail pour une réalité de 17h.

Bon voila je voulais savoir si j'avais le droit de faire quelque chose

et si c t le cas comment ca ce passe, il faut que j'aille a l'inspection du travail? Prendre rendez vous? Aller voir autre par avant? Je n'y connais rien j'ai 23ans et c'est mon premier employeur Je vous remercie d'avance pour vos réponse et je m'excuse pour le nombre incalculable de faute que j'ai du faire l'orthographe n'est pas mon ami.

Par **P.M.**, le **11/12/2014** à **12:50**

Bonjour,

C'est seulement le Conseil de Prud'Hommes qui est compétent pour régler de tels litiges en

fonction des éléments fournis par chacune des parties autant dire pour une large part des preuves dont elles peuvent disposer...

Vous pourriez vous rapprocher d'une organisation syndicale voir d'un avocat spécialiste...

Il n'est pas prévu qu'un seul des trajets doive entrer en ligne de compte...

Par **Vivien1991**, le **11/12/2014 à 13:14**

donc aller a l'inspection du travail ne ser a rien? les organisation syndicale il faut payer non? car j'ai apeller c matin les prud'homme il mon dit qu'il ne son la que pour entré en procé et qui ny a pas d'aceuille ou de rdv moi je voudrait dabord parler avec un genre de conseiller qui me dirais un peut pret qu'oi faire et ce que j'ai le droit de faire.

Par **P.M.**, le **11/12/2014 à 15:48**

Je ne vois pas ce que pourrait faire l'Inspection du Travail surtout que vous avez quitté l'entreprise pour régler ce problème...

C'est bien pourquoi je vous ai conseillé de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste sachant qu'il y a des permanences gratuites au moins dans un premier temps d'une part en Union Départementale ou Locale, Maison des Syndicats ou Bourse du Travail et d'autre part dans des lieux que pourrait vous indiquer le Barreau local...

Par **Vivien1991**, le **11/12/2014 à 19:32**

Benn g peut etre mal expliquer en gros jamerai reclamer les majoration de 25 et 50% sur les heure supplémentaire car sur plusieurs 100ene d'heure supplémentaires ca fait beaucoup et aujourd'hui j'aimerais au moin récupérer les 50heures sur les quels g a ce qui paraît triché

Par **P.M.**, le **11/12/2014 à 19:41**

Il ne suffit pas d'exprimer un désir, encore faudrait-il prouver le bien fondé de vos demandes car nous ne savons pas si le compteur temps correspondait à un repos compensateur de remplacement des heures supplémentaires majorations comprises et s'il a été créé dans un cadre légal...

Par **Vivien1991**, le **12/12/2014 à 00:03**

ha non absolument pas au depart c'était un service que je lui rendais pour quelque heure mais il sai avérer qu'il a vite abuser. c'est simple 1h supplémentaire c'est 1h a rattraper, j'ai fait des semaine de 70h (samedi et dimanche) sans jamais aucun majoration ect...il n'y a

absolument rien d'officiel mes heure supplémentaire ne son jamais apparu sur ma fiche de paye ou quoi que ce soi. enfin je sais pas si ça répond a votre question. bref je me rend demain a l'inspection du travail je vous tiendrais au courant au pire.(excuser moi pour les faute d'orthographe ou le langage sms je n'était pas très bon en cour et a cette heure ma femme n'est pas a pour corriger mes fautes.)

Par **P.M.**, le **12/12/2014** à **00:08**

J'ai du mal à saisir votre manière d'écrire car nous ne correspondons pas par sms mais vous viendrez nous dire en langage plus clair, si vous le voulez bien, ce qu'ils vous aurons dit à l'Inspection du Travail...

Par **Vivien1991**, le **12/12/2014** à **00:20**

Pas de souci je vous dirais ca demain sur ce bonne fin de journée!

Par **Vivien1991**, le **12/12/2014** à **10:30**

Bonjour , je reviens de mon petit entretien avec la personne de l'inspection du travail.donc j'ai bien le droit de réclamer toute les majoration de mes heure supplémentaires,il faut que j'envoie une lettre en accuser de réception a mon ancien employeur avec ce que je lui réclame (calculer ect....

ensuite j'irais chez mon ancien patron pour signer mon solde tout compte après si mes réclamation on été prises en compte temps mieux mais si ca ne l'est pas ben j'ai un dossier a faire pour lancer une procédure au prés des prud'homme. donc voilla j'en ai pour quelque heure a calculer tout mes du et trouver comment noter cela dans une lettre. si jamais il existe des modele pour ce genre de letre je suis preneur.

apres j'aurais quelque question au niveau de comment calculer par exemple au decu de 35h les 8premiere heure son majoré a 25% et ensuite jusqu'a 48h elle son majoré a 50% mais au delà?

(autez moi d'un doute également, je ne peut pas rentré en ligne de compte les heure supplémentaires qui ce son passer pendant mon CDD de 6mois?CDD qui et devenue ensuite un CDI de 1ans 11mois et 2jours)

Par **P.M.**, le **12/12/2014** à **14:05**

Bonjour,

Donc l'Inspection du Travail n'a rien pu faire que vous répéter ce que je vous avait déjà dit sachant que ce n'est pas le solde de tout compte que vous signez mais son reçu...

Au delà de la durée légale du travail, vous pouvez considérer que la majoration est également de 50 % mais bien sûr rien n'est prévu...

Mais, il y a aussi la contribution obligatoire en repos au-delà du contingent annuel d'heures

supplémentaires fixé en principe par la Convention Collective applicable...
La législation est la même pendant un CDD...

Par **P.M.**, le **12/12/2014** à **19:36**

Il n'est pas possible de lire ces documents mais de toute façon un forum ne peut pas se transformer en consultation juridique ou syndicale individuelle...

Par **Vivien1991**, le **12/12/2014** à **20:46**

daccord je m'excuse.